



CONCOURS DE NOUVELLES POLICIERES PRIX THOMAS NARCEJAC - 2020

Règlement du concours

Dans le cadre du prochain Festival « 22 V'la le polar sur la côte de Jade », qui se déroulera les 19 et 20 août prochains, l'association « Le Polar à Toutes les Sauces » organise de nouveau le concours de nouvelles policières « Thomas NARCEJAC » **qui sera ouvert du lundi 29 juin au samedi 01 août 2020 inclus, le cachet de la poste faisant foi.** Après la date du 01 août, les nouvelles ne seront plus acceptées.

Le concours est ouvert à tous les auteurs majeurs. Les membres du jury et leur famille ne sont pas autorisés à participer. Une seule nouvelle par participant sera acceptée.

La nouvelle policière devra être inédite, libre de droits et écrite en français. Dix nouvelles seront sélectionnées par le jury et seront publiées sur le site de l'association.

Le texte devra faire preuve d'originalité, respecter l'orthographe et la grammaire. Il sera présenté sur feuilles A4 paginées, au format Traitement de Texte Word, police Times New Roman, Corps 12, Interligne 1,5, 10 000 caractères maximum espaces compris et être exempt de signature ou de tout autre signe distinctif. Le nombre de caractères sera indiqué à la fin de la nouvelle.

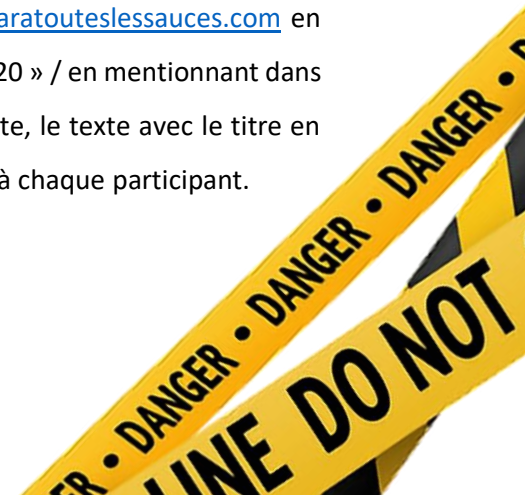
Chaque candidat enverra son texte en deux exemplaires :


- Un par courrier postal à :

« Association le Polar à Toute les Sauces » . Maison des Associations de Pornic. 4 rue de Lorraine. 44210 Pornic.

Avec le tapuscrit anonyme, ni agrafé, ni relié, mais, paginé, comprenant un titre **et** une fiche distincte reprenant le titre de la Nouvelle, les coordonnées de l'auteur (Nom, prénom, adresse, N° de téléphone, e-mail) et la mention signée : « J'autorise l'association « Le Polar à Toutes les Sauces » à publier la présente nouvelle ».
- Un par courrier électronique à l'adresse suivante : contact@polaratouteslessauces.com en précisant en objet : « Concours de Nouvelles Thomas Narcejac 2020 » / en mentionnant dans le message les coordonnées de l'auteur et, annexé en Pièce Jointe, le texte avec le titre en nom de fichier numérique. Un mail de confirmation sera adressé à chaque participant.

Les tapuscrits ne seront pas rendus.





Le jury est constitué de membres de l'association, et de professionnels du livre. Le président du jury est un des membres de l'association. Le jury est souverain : sa décision est sans appel. Il se réserve également le droit d'annuler le concours si le nombre de participants ou la qualité des textes ne sont pas suffisants.

La proclamation des résultats aura lieu lors du festival « 22 V'là le polar sur la côte de Jade », le jeudi 20 août et paraîtra sur le site de l'association. Les lauréats seront prévenus par téléphone ou courrier électronique et leur prix leur sera remis le jour de la proclamation par Madame Annette CHATON AYRAUD, fille de Thomas Narcejac. Cette remise de prix fera l'objet d'une animation au cours de laquelle les participants au concours seront invités à lire une partie de leur nouvelle.

Le fait de poser sa candidature implique pour les concurrents l'acceptation intégrale du présent règlement ainsi que le droit reconnu aux organisateurs et financeurs de diffuser, éditer, et utiliser leur texte par tous les moyens traditionnels ou électroniques pendant un an sans aucune perception de droits par l'auteur.